Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Conseil consultatif de l'environnement

Rapport annuel 1986-1987

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par le
Conseil consultatif de l'environnement

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boulevard Charest Ouest
Québec, Québec
G1N 4K7

Le Conseil consultatif de
l'environnement est situé au:

800, place d'Youville
19e étage
Québec, G1R 3P4
Tél.: (418) 643-3818

Outre le président, monsieur Marcel Junius, le personnel permanent du Conseil consultatif pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1987 se compose de:

Camille Rousseau, secrétaire du Conseil

Robert Carpentier, conseiller scientifique

Benoît Gauthier, conseiller scientifique

Lucien Paquin, conseiller et recherchiste

Denise Roy, secrétaire principale

Raynald Asselin, agent de bureau

Dominique Blais, dactylo

Dépôt légal — 4e trimestre 1987
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-08536-5
ISSN 0383-5308

© Gouvernement du Québec

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport des activités du Conseil consultatif de l'environnement pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1987.

Le ministre de l'Environnement,

Clifford Lincoln

Québec, juillet 1987

Monsieur Clifford Lincoln
Ministre de l'Environnement
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article 19 de la Loi sur la qualité de l'environnement, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport des activités du Conseil consultatif de l'environnement pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1987.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le président du Conseil,

Marcel Junius

Québec, juillet 1987

Table des matières

Mot du président 9

Introduction 11

Chapitre 1

Activités du Conseil suite aux demandes du ministre de l'Environnement 13

1.1 Avis soumis au ministre 13

1.1.1 Résidus et déchets industriels 13

1.1.2 Préparation et diffusion de certains documents concernant une stratégie québécoise de conservation des ressources vivantes 13

1.1.3 Création d'un conseil de la conservation et de l'environnement 14

1.1.4 Orientations stratégiques 1986-1990 du ministère de l'Environnement 14

1.1.5 Avant-projet de loi sur les pesticides 14

1.2 Dossiers à l'étude 15

1.2.1 Stratégie de la conservation 15

1.2.2 Charte de la qualité de la vie 16

1.3 Dossier en attente 16

1.3.1 Bruit communautaire 16

1.4 Conclusion 16

Chapitre 2

Activités entreprises à l'initiative du Conseil 17

2.1 Avis soumis au ministre 17

2.1.1 Projet de loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics (Projet de loi 84) 17

2.1.2 Projet de loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement (Projet de loi 70) 17

2.1.3 Résolution issue de la 10e réunion des conseils canadiens de l'environnement 18

2.2 Dossiers à l'étude 18

2.2.1 Recherche et développement en environnement 18

2.2.2 Droit à un environnement de qualité 18

2.3 Dossiers en attente 19

2.3.1 Approches et instruments d'intervention du ministère de l'Environnement 19

2.3.2 Prospective environnementale québécoise 19

2.4 Conclusion 20

Chapitre 3

Activités du Conseil entreprises à la demande du public 21

3.1 Avis soumis au ministre 21

3.1.1 Fluorures d'origine industrielle dans l'environnement québécois 21

3.2 Dossiers en attente 24

3.2.1 Fluoruration des eaux de consommation humaine 24

3.2.2 Matières toxiques dans le fleuve Saint-Laurent 24

3.2.3 Financement des systèmes d'épuration des eaux usées non communautaires 25

3.3 Conclusion 25

Chapitre 4

Crédits alloués au Conseil 27

Annexe 1

Répartition des responsabilités en environnement en vertu des dispositions de la Loi sur la qualité de l'environnement 29

Annexe 2

Liste et fonctions actuelles des membres du Conseil consultatif de l'environnement 30

Annexe 3

Crédits alloués en 1986-1987 au Conseil consultatif de l'environnement 33

Annexe 4

Séances du Conseil et de ses comités d'études en 1986-1987 34

Annexe 5

Liste des publications préparées par le Conseil consultatif de l'environnement et rendues publiques 35

Mot du président

Le 31 mars 1987, a pris fin le 14e exercice d'activité du Conseil consultatif de l'environnement. À la lecture des événements survenus au cours de cette année, dont le rapport détaillé apparaît dans les pages qui suivent, il faut signaler le renouvellement des membres qui constituent le Conseil, une rencontre du ministre avec les membres et le personnel du Conseil ainsi que la transmission de huit avis au ministre. Le bilan, on le voit, est à la fois significatif et varié à souhait.

Du contenu des avis transmis au ministre, il se dégage quatre constatations. Ce sont, dans l'ordre, la variété des sujets traités, l'actualité des avis élaborés, la pertinence des études réalisées et, enfin, l'esprit de continuité dans l'action.

L'examen des avis révèle que le Conseil s'est prononcé trois fois, pendant cet exercice, sur des sujets relatifs au domaine industriel. Ainsi, l'avis sur les fluorures d'origine industrielle, celui sur les déchets et résidus industriels et le dernier en date portant sur l'Avant-projet de loi sur les pesticides témoignent tous de l'importance des retombées de ce secteur d'activité sur la nature et les humains. Quant à la variété des sujets traités, en plus des trois avis mentionnés ci-avant dont le secteur d'activité est principalement l'industrie, nous en relevons trois autres dont le profil est plutôt d'ordre administratif. Ainsi en est-il de l'avis sur la création d'un conseil de la conservation et de l'environnement, d'un autre portant sur la planification stratégique du Ministère et, enfin, celui qui amorce le processus de consultation sur la Stratégie de la conservation. En outre, en utilisant son pouvoir d'initiative, le Conseil a estimé utile de faire connaître au ministre sa position sur un projet de loi amendant la Loi sur la qualité de l'environnement. Il a également procédé de la même manière sur le Projet de législation concernant l'usage du tabac dans les lieux publics. Ce dernier avis, comme le précédent nommé, est contenu dans une lettre adressée au ministre. Il mérite une mention. En effet, il témoignait au ministre l'appréciation du Conseil pour sa détermination à déposer cette législation sur l'usage du tabac, attendue depuis longtemps.

Cette panoplie de sujets a comme conséquence heureuse d'impliquer le Conseil dans une foule de domaines qui lui permet de saisir non seulement les multiples aspects de l'environnement, mais aussi de mieux comprendre, par l'étude de ceux-ci, les complexités qui s'y greffent. Elle offre aussi l'avantage de faire partager au Conseil les préoccupations de la population et de se tenir dans l'actualité. Celle-ci, les sondages en font foi, réclame plus que jamais un environnement de qualité dans l'ordre de ses priorités. C'est ainsi que le Conseil, en présence du ministre, a rendu public l'avis sur les fluorures d'origine industrielle dans l'environnement québécois. Ce document témoigne, croyons-nous, de l'importance des enjeux, principalement en ce qui concerne la question controversée de la fluoruration de l'eau de consommation. En espérant qu'il contribuera à faire avancer ce débat, le Conseil sait qu'il devra prendre, sous peu, des dispositions sur le deuxième volet de la demande qui lui fut transmise par les citoyens en 1983, l'invitant à étudier le problème de la fluoruration de l'eau potable.

Quant à la pertinence des avis étudiés, voyons comment les choses se présentent. On demande souvent aux membres du Conseil si les recommandations transmises au ministre ont quelques chances d'aboutir. En fait, on questionne ainsi le Conseil sur la pertinence de ses avis. La réponse, cette année, est dans l'événement. C'est à l'occasion de la présentation du Projet de loi sur l'usage du tabac dans les lieux publics que le ministre, monsieur Clifford Lincoln, a fait largement référence auprès de ses interlocuteurs de l'avis que lui avait remis le Conseil sept ans plus tôt. C'est, a-t-il dit, l'avis du Conseil, supporté d'ailleurs par une large consultation, qui lui a permis de s'attaquer résolument à la rédaction de cette pièce législative tant attendue. Le Conseil a déjà constaté qu'il en est ainsi pour plusieurs avis remis antérieurement. Rappelons aussi que le Conseil avait déjà transmis, en 1980, un avis au ministre portant comme titre « Proposition d'un contrôle des pesticides au Québec ». Ce sujet est revenu au Conseil au cours de ce présent exercice par une nouvelle demande d'avis du ministre, mais, cette fois, sous la forme d'un avant-projet de loi à commenter.

En ce qui concerne les travaux déjà entrepris ou en cours pendant l'exercice 1986-1987, les nouveaux membres du Conseil ont manifesté leur intention de poursuivre les activités dans la continuité des démarches déjà amorcées par leurs prédécesseurs. Qu'on en juge. Le rapport annuel précédent rapportait que le Conseil se mettrait résolument à l'oeuvre sur le projet d'une stratégie de la conservation considérée comme un sujet important pour le devenir du Québec. Ces travaux sont maintenant

bien entamés et le Conseil projette de procéder à des consultations dans les meilleurs délais. Il en est de même pour l'avis qui traite de la recherche et du développement en environnement. Amorcé antérieurement à ce présent conseil, c'est avec détermination que ce projet d'avis a été examiné à nouveau, analysé et réévalué au cours de l'année écoulée. Cet avis a été transmis au ministre au cours du mois de juin 1987.

Pour terminer ce tour d'horizon, signalons que le Conseil a amorcé les études préliminaires, analysé les paramètres et les exigences que pourrait contenir une charte québécoise de la qualité de la vie. Annoncée dans le discours inaugural par le Gouvernement le 16 décembre 1985, le Conseil en a reçu le mandat du ministre de l'Environnement dans le courant de cet exercice. Nous espérons être en mesure de remettre, au cours de la prochaine année, les grandes lignes et l'orientation générale d'un tel projet au ministre de l'Environnement.

Il est bon, je crois, d'ajouter quelques mots sur l'esprit dans lequel sont débattues les questions étudiées au Conseil. On se rappellera que, dans le rapport annuel de nos activités de l'année précédente, nous disions espérer que le Gouvernement place l'environnement au plus haut degré de ses priorités. Le Conseil entend maintenir cette position alors que notre société est résolument tournée vers l'amélioration de son économie et la réduction des déficits gouvernementaux. Dans cet ordre d'idée, la vigilance reste de mise. Cela signifie pour le Gouvernement la nécessité de s'ajuster aux règles de l'heure présente pour préparer l'avenir. C'est ainsi qu'aujourd'hui, fort des études, des analyses et des avis déjà soumis au ministre au cours de cet exercice ou de ceux qui sont en préparation, accompagnés en cela par l'esprit du Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, j'estime, avec mes collègues, que le Gouvernement doit, plus que jamais, s'inspirer de cette philosophie et mettre en oeuvre les grandes orientations déjà annoncées à plusieurs reprises par le ministre de l'Environnement. Celles-ci visent à incorporer et à rendre compatibles les objectifs d'un développement soutenu à la conservation des ressources. Cette prise de conscience offre aux décideurs les moyens de favoriser tant l'économie du Québec que la qualité de vie de ses citoyens. Il s'agit, on le voit, d'une orientation nouvelle et capitale pour l'avenir de notre province. Le Conseil se réjouit de constater que les principes mis de l'avant par le ministre sont fondés sur les idées et la philosophie contenues dans la Stratégie mondiale de la conservation à laquelle le Conseil a déjà souscrit à plusieurs reprises.

Les travaux accomplis pendant cette année budgétaire ont été rendus possibles grâce au dévouement des membres et du personnel, mais aussi par la grande disponibilité de nombreux citoyens qui ont toujours répondu bénévolement à nos demandes de consultations. Sans l'apport, toujours essentiel, des représentants d'associations, de groupes, de citoyens, de professionnels ou de fonctionnaires, ainsi que des délégués de grandes associations patronales ou syndicales, le Conseil serait amoindri. C'est par la clairvoyance de leurs propos ou par les indications prospectives ou savantes qu'ils nous ont proposées que le Conseil progresse constamment.

Il est de coutume que la fin de chaque mandat entraîne le remplacement des membres. Les nouveaux membres nommés en septembre 1986 assurent ainsi le renouvellement indispensable à la pensée et à la vigueur même de notre organisme. Le 9 octobre 1986, le ministre nous a rendu visite. À cette occasion, il a brossé le tableau des activités à venir qui se greffent principalement sur les questions de la conservation et de l'amélioration de la qualité de l'environnement.

Pour terminer ce bref tour d'horizon, il me sera permis d'utiliser ces quelques lignes pour remercier très sincèrement tous les membres du Conseil, les anciens et les nouveaux, pour le travail considérable effectué sur les nombreux dossiers étudiés, soit par les comités, ou lors des séances régulières du Conseil. J'ai vivement apprécié la collaboration soutenue et l'appui des membres du Conseil dans l'ensemble de nos démarches tout au long de cet exercice. C'est avec plaisir que je souligne tout spécialement la collaboration efficace et constante de la vice-présidente, madame Louise Lepage, qui en plus d'une profonde connaissance de l'environnement et des groupes qui y oeuvrent, contribue à donner au Conseil un élargissement considérable. Je remercie également le personnel professionnel et clérical pour son entier dévouement et sa performance tout au long de cet exercice.

Le président,

Marcel Junius

Introduction

Le Conseil consultatif de l'environnement, organisme aviseur au ministre de l'Environnement, a été créé en vertu des dispositions de la Section III de la Loi sur la qualité de l'environnement, sanctionnée le 21 décembre 1972 et amendée le 22 décembre 1978.

L'article 8 de cette loi définit les devoirs du Conseil en ces termes: « *le Conseil doit donner son avis au ministre sur toute question que celui-ci lui soumet relativement aux sujets visés par la Loi sur la qualité de l'environnement. Il peut aussi, de sa propre initiative ou à la demande de personnes ou de groupes, formuler un avis sur les politiques en matière d'environnement. Il peut, à ces fins, entreprendre les études nécessaires* ».

Comme le précise l'article 8, les citoyens et les groupes ne peuvent adresser des requêtes au Conseil que sur des questions de politiques en matière d'environnement. Pour toutes les autres questions environnementales, ils devront adresser leurs requêtes au ministre; il appartient à ce dernier de décider s'il y a lieu ou non de les transmettre au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Un organigramme de la répartition des responsabilités en environnement, définie par la Loi sur la qualité de l'environnement, paraît à l'annexe 1 du présent rapport.

Le fonctionnement du Conseil est assuré par un président et dix membres oeuvrant dans divers milieux institutionnels ainsi que dans des associations vouées à la protection de l'environnement. Un bref *curriculum vitae* de chacun d'eux se trouve à l'annexe 2 de ce rapport.

Comme on le constatera au nombre de réunions régulières et de réunions de ses comités (annexe 4), le Conseil fut fort actif au cours de l'année écoulée.

Ce rapport fait état des activités du Conseil au cours de l'année financière 1986-1987. Il est rédigé en fonction des trois rôles qui lui sont dévolus en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement. Suit un bref chapitre consacré aux crédits alloués au Conseil.

Chapitre 1

Activités du Conseil suite aux demandes du ministre de l'Environnement

Au cours de l'année 1986-1987, le ministre a demandé au Conseil de lui formuler un avis sur cinq sujets. Pour sa part, le Conseil a été en mesure de donner réponse à trois de ses demandes. De plus, il a émis un premier avis sur un quatrième sujet et a soumis au ministre un avis requis par l'un de ses prédécesseurs.

1.1 Avis soumis au ministre

1.1.1 Avis sur les résidus et les déchets industriels

a) Demande du ministre

Le ministre de l'Environnement a demandé l'avis du Conseil sur la politique du Ministère relative à la gestion des déchets industriels. Celle-ci est exposée dans une brochure où il exprime ses vues sur l'ensemble de la problématique causée par ces déchets et ses intentions d'y apporter des solutions pour la sauvegarde de l'environnement.

Dans cette brochure, le ministre précise que, dans un premier temps, il lui paraît important d'encourager l'établissement des centres d'élimination des déchets industriels ne présentant aucun danger tant pour l'environnement que pour la population; il se dit désireux, dans un second temps, de mettre en place des programmes d'encouragement à la récupération et au recyclage des résidus industriels.

b) Principaux points de la réflexion du Conseil

Dans cet avis remis au ministre le 9 décembre 1986, le Conseil insiste tout particulièrement sur le recyclage et le remploi des résidus industriels. À cette fin, il met d'abord l'accent sur la définition des termes qu'il convient de clarifier si l'on veut éviter toute ambiguïté entre la notion de déchet et celle de résidu. Considérant ensuite que le public doit être bien informé, il recommande que l'inventaire des résidus industriels soit publié périodiquement à titre d'information environnementale.

De plus, l'avis propose que la politique actuelle concernant les déchets industriels soit réexaminée et corrigée en tenant compte d'une approche plus globale de la production, de l'utilisation et du traitement des résidus produits par l'industrie. Le Conseil insiste pour que cette nouvelle politique envisage la réduction, le remploi et le recyclage des résidus industriels plutôt que leur élimination en tant que déchets et qu'à cette fin un programme de sensibilisation soit mis en oeuvre à l'adresse des producteurs de résidus.

Une fois de plus, le Conseil recommande que les futurs programmes du ministère de l'Environnement démontrent qu'ils attachent la plus grande importance à la prévention des détériorations de l'environnement.

À un autre niveau, le Conseil propose que, de concert avec les industriels, les transporteurs et les services de recyclage, une bourse québécoise des résidus industriels soit créée. Dans cette même veine, il élabore quelques recommandations relatives aux exigences législatives et réglementaires ainsi que sur la classification des résidus.

Enfin, pour permettre au ministère de l'Environnement d'intervenir financièrement, il recommande de recueillir des fonds spéciaux à partir d'une taxe sur les intrants, de redevances sur les produits ou de taxes spéciales sur les résidus et les déchets et de créer une agence de gestion indépendante qui en serait le gestionnaire.

1.1.2 Avis sur la préparation et la diffusion de certains documents concernant une stratégie québécoise de conservation des ressources vivantes

a) Demande du ministre

Dans une lettre en date du 21 mars 1986, le ministre de l'Environnement du Québec indiquait au Conseil qu'il attendait un rapport de ses fonctionnaires sur la situation actuelle et les actions à prendre en vue d'atteindre, au Québec, les objectifs principaux de la Stratégie mondiale de la conservation. Il précisait aussi qu'il demanderait au Conseil d'évaluer ce programme et de procéder à une consultation élargie de la population, suite à une information préalable. Le 2 septembre 1986, le ministre faisait parvenir au Conseil un exemplaire

du document intitulé: « Contribution du Québec à l'atteinte des objectifs de la Stratégie mondiale de la conservation », produit par le Ministère. Il lui demandait alors de procéder à l'évaluation de ce rapport et de lui remettre ses commentaires et ses éventuelles recommandations.

b) Premières actions du Conseil

En vue de répondre le plus adéquatement possible aux attentes du ministre dans ce dossier, le Conseil lui soumettait un premier avis le 9 janvier 1987. Dans ce texte, il lui recommande, entre autres, de réimprimer et de diffuser dans les meilleurs délais le document du Ministère qu'il a demandé au Conseil d'évaluer.

De plus, il l'invite à examiner l'opportunité d'élaborer et de diffuser, le plus tôt possible, un document complémentaire sur les contributions spécifiques du gouvernement du Québec à l'atteinte des objectifs de la Stratégie mondiale de la conservation dans les domaines de l'énergie, de l'éducation scolaire et dans tout autre domaine non touché par le document existant.

Il lui recommande, en vue de faire connaître la Stratégie mondiale de la conservation, que son ministère, en collaboration avec le Conseil, prépare et diffuse dans le grand public un résumé de celle-ci en tenant compte des particularités du Québec. Ce document indique également que le Conseil tiendra une consultation publique sur ce sujet.

1.1.3 Propositions pour la création d'un conseil de la conservation et de l'environnement

a) Demande du ministre

En date du 25 septembre 1986, le ministre de l'Environnement demandait au Conseil de lui remettre un avis sur la création d'un conseil de la conservation. Dans sa lettre, le ministre précisait qu'à plusieurs reprises il avait déjà fait état de son intention de fusionner le Conseil consultatif sur les réserves écologiques et le Conseil consultatif de l'environnement. Quelques jours plus tard, s'adressant aux nouveaux membres du Conseil consultatif de l'environnement, le ministre réitérait sa demande.

b) Principaux points de la réflexion du Conseil

Dans cet avis remis au ministre le 9 décembre 1986, le Conseil lui recommande, entre autres, que le futur conseil se nomme Conseil de la conservation et de l'environnement et qu'il soit aussi doté de la fonction de consultation, avec pouvoir d'initiative. Il lui recommande aussi de conserver la Loi sur les réserves écologiques en y apportant des amendements de concordance. En ce qui regarde la Loi sur la qualité de l'environnement, outre des amendements de concordance analogues, il invite le ministre à y ajouter le mot « conservation » et à le définir ainsi: gestion de l'utilisation par l'homme de la biosphère en vue d'assurer la pérennité des ressources vivantes. Ajoutons qu'un membre s'est dissocié de la position majoritaire du Conseil et a formulé ses propres commentaires.

1.1.4 Avis sur les orientations stratégiques 1986-1990 du ministère de l'Environnement

a) Demande du ministre

Dans une lettre en date du 5 novembre 1986, le ministre de l'Environnement transmettait au Conseil un document de travail préparé par le Ministère sous le titre: « Une gestion plus intégrée de l'environnement 1986-1990 ». Par la même occasion, il demandait au Conseil de lui formuler un avis à ce propos.

b) Principaux points de la réflexion du Conseil

Cet avis fut remis au ministre le 9 janvier 1987. Le Conseil lui recommande, entre autres, que son ministère mette tout en oeuvre pour se doter d'une nouvelle orientation axée sur la prévention environnementale et la conservation des ressources dans le cadre d'un développement durable; que les projets initiés par les citoyens et favorisant l'émergence de cette nouvelle orientation soient reconnus et encouragés par de nouveaux programmes et par des services de soutien technique; que le Ministère élabore et soutienne des programmes d'information et d'éducation en vue de favoriser et d'encourager cette nouvelle orientation auprès de la population; que les programmes existants soient adaptés ou, si nécessaire, modifiés en vue de s'inspirer de la nouvelle orientation du Ministère.

1.1.5 Avis sur l'Avant-projet de loi sur les pesticides

a) Demande du ministre

Le 18 décembre 1986, le ministre de l'Environnement déposait à l'Assemblée nationale un Avant-projet de loi sur les pesticides. Le 23 janvier 1987, il demandait l'avis du Conseil sur ce texte législatif pour le 23 février 1987, de manière à ce que les modifications qui pourraient y être nécessaires y soient apportées à temps.

b) Actions du Conseil

En vue de répondre au ministre dans le court délai imparti, le Conseil a d'abord procédé à une consultation par l'entremise de quelques représentants des organismes suivants: Association des spécialistes en extermination du Québec, ministère de l'Environnement du Québec, Comité interministériel sur les pesticides du Québec et Union des producteurs agricoles. Il a également pu bénéficier, à titre d'observateur, de la commission parlementaire qui s'est tenue les 10, 11 et 12 février 1987.

c) Conclusion et recommandations

Depuis 1980, date de la parution de son avis intitulé: « Proposition d'un contrôle des pesticides au Québec », le Conseil constate que le ministère de l'Environnement est mieux au fait de la situation en ce qui concerne les pesticides. La publication d'un avant-projet de loi traduit d'une certaine manière cette évolution de même que l'accroissement des connaissances en ce domaine par de nombreux intervenants québécois. Le Conseil demeure toutefois réaliste: les pesticides vont continuer à être utilisés encore longtemps. Le défi reste donc grand de minimiser l'impact de leur usage et de celui de tout autre toxique dans l'environnement; il devra être relevé par les autorités gouvernementales et par l'ensemble des citoyens.

Dans cette optique, le Conseil a formulé au ministre de l'Environnement les huit recommandations suivantes:

1) De bien s'assurer que, nonobstant l'adoption d'une loi sur les pesticides, la Loi sur la qualité de l'environnement reste la loi prépondérante et que celle sur les pesticides tienne de l'exception.

2) De revoir l'Avant-projet de loi de manière à ce que les conditions particulières faites aux agriculteurs et aux sylviculteurs soient contenues dans le chapitre VI ayant trait à la « réglementation » afférente et au chapitre VIII portant sur les « dispositions diverses et transitoires ».

3) De faire en sorte que les règlements requis pour les agriculteurs et les sylviculteurs soient présentés au plus tard dans un an en vue d'un processus approprié de consultation publique et de leur acceptation.

4) De résumer les droits à l'information des citoyens contenus dans la Loi sur la qualité de l'environnement et dans la Loi sur l'accès à l'information à l'intérieur de la présente pièce législative et de l'information soutenue qui sera requise.

5) De faire en sorte que la politique d'intervention en matière de pesticides du ministère de l'Environnement soit revue de manière à y insérer cette dimension de l'information et de la participation du public dès les énoncés de politique générale.

6) De maintenir un comité interministériel sur les pesticides, dont il (le ministre de l'Environnement) serait le responsable, et d'inviter des représentants des groupes non gouvernementaux, voués à la protection de l'environnement, à siéger sur le comité aviseur.

7) De favoriser, de concert avec les autres ministères québécois concernés, la recherche en vue d'implanter une gestion intégrée de la lutte aux parasites dans les principaux bassins versants du Québec.

8) De divulguer, dans chacun de ses bilans périodiques (bisannuels) de l'environnement, l'effort de recherche provinciale pertinente à une gestion intégrée de lutte aux parasites.

Cet avis, remis au ministre le 23 février 1987, fut, avec l'autorisation de ce dernier, rendu public par voie d'un communiqué de presse émis par le président du Conseil, en date du 19 mars 1987.

1.2 Dossiers à l'étude

1.2.1 Stratégie de la conservation

a) Demande du ministre

Celle-ci a été résumée au point 1.1.2 du présent rapport et nous y référons le lecteur.

b) Actions du Conseil suite à la remise d'un premier avis

Comme le ministre demande au Conseil de « procéder à une consultation élargie de la population, suite à une information préalable », celui-ci a décidé de se constituer en comité central, appuyé par plusieurs comités sectoriels. Chacun de ces comités est actuellement à préparer un document qui présente une description générale de l'état actuel du secteur, accompagné de commentaires généraux formulés dans l'optique de la Stratégie mondiale de la conservation; des questions capables d'amener le lecteur à amorcer sa réflexion personnelle sur le sujet y sont aussi incluses. De plus, chaque document sectoriel identifiera les principaux intervenants, soulignera les obstacles majeurs à vaincre en vue d'appliquer le mieux possible la Stratégie au Québec et tiendra compte des politiques, des lois et des règlements existants.

Les neuf secteurs d'analyse déterminés par le Conseil sont les milieux naturels, le milieu forestier, la faune, le milieu agricole, l'énergie, les industries, le milieu urbain, les loisirs et le tourisme, l'éducation environnementale.

Une fois ce travail terminé, le Conseil sera en mesure de préciser les modalités de la consultation publique qu'il se propose de mener au cours de l'exercice financier 1987-1988.

1.2.2 Charte de la qualité de la vie

a) Demande du ministre

Dans une lettre en date du 8 octobre 1986, le ministre de l'Environnement mentionnait au Conseil que le projet d'une charte de la qualité de la vie lui tenait à coeur et qu'il entendait mener celui-ci à bien. Il lui demandait alors d'amorcer l'étude d'un avis à ce propos.

b) Actions du Conseil

La réflexion du Conseil est encore à un stade préliminaire. Un comité de travail a néanmoins examiné des textes juridiques en la matière, étudié les actions passées du Conseil ayant trait précisément à ce thème, dont des témoignages d'experts entendus lors de consultations restreintes tenues respectivement avec un représentant du ministère de la Justice et un professeur de droit public de l'Université Laval. De plus, il a rencontré le président de la Commission des droits de la personne du Québec et le directeur des relations intergouvernementales au ministère de l'Environnement. Parmi les hypothèses considérées présentement par le Conseil, mentionnons l'élaboration d'une charte déclaratoire, des amendements à la Loi sur la qualité de l'environnement ou des ajouts à la Charte québécoise des droits et libertés de la personne.

1.3 Dossier en attente

1.3.1 Bruit communautaire

a) Demande du ministre

Dans une lettre antérieure à la présente année budgétaire, le ministre de l'Environnement a demandé l'avis du Conseil sur cette importante question.

b) Actions du Conseil

Compte tenu de la complexité de la question et de la priorité accordée à d'autres dossiers, le Conseil n'a pu véritablement entreprendre son étude sur ce sujet. Comme le ministère de l'Environnement est présentement à élaborer un projet de règlement à ce propos, le Conseil a convenu avec le ministre que celui-ci, au moment opportun, lui demandera de procéder à l'analyse de ce texte réglementaire.

1.4 Conclusion

Le Conseil considère très stimulant le fait que le ministre de l'Environnement en poste depuis décembre 1985 ait décidé d'avoir recours à ses services aussi souvent que possible. Il entend répondre de son mieux à cette marque de confiance.

Chapitre 2

Activités entreprises à l'initiative du Conseil

En vertu du mandat que lui confère la Loi sur la qualité de l'environnement, le Conseil peut, de sa propre initiative, entreprendre des études ou émettre des opinions sur les politiques en matière d'environnement. En accord avec cette disposition législative, le Conseil a formulé au ministre de brefs commentaires sur deux projets de loi déposés par celui-ci à l'Assemblée nationale.

2.1 Avis soumis au ministre

2.1.1 Projet de loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics (Projet de loi 84)

a) Objet du projet de loi

Comme son titre l'indique, ce texte législatif, adopté par l'Assemblée nationale le 18 juin 1986, a pour objet de régir l'usage du tabac dans certains lieux publics afin de mieux protéger la santé et le bien-être des non-fumeurs. À ce titre, il prévoit des cadres d'application. Il comporte aussi diverses règles relatives aux droits respectifs des fumeurs et des non-fumeurs dans un même lieu. Enfin, il confère certains pouvoirs d'inspection et certaines mesures de contrôle visant à protéger les droits accordés aux non-fumeurs par cette loi.

b) Opinions du Conseil

Dans une lettre en date du 11 juillet 1986, le Conseil remerciait l'actuel ministre de l'Environnement d'avoir donné suite à son avis intitulé: « L'usage du tabac dans les endroits publics et la protection des non-fumeurs », document soumis quelques années plus tôt à l'un de ses prédécesseurs. Le Conseil le félicitait alors pour sa promptitude à déposer ce projet de loi attendu depuis longtemps ainsi que sa détermination à le mener à terme.

Le présent projet de loi réjouit d'autant plus le Conseil que celui-ci, dans son avis précité, avait recommandé au législateur d'intervenir par une loi-cadre afin de protéger les non-fumeurs dans certains endroits publics. En effet, cette recommandation du Conseil qui, tenant compte des impacts sur les non-fumeurs, estimait que l'usage du tabac devrait être régi et contrôlé selon diverses modalités, a été respectée dans le Projet de loi 84.

Le Conseil en a profité pour mentionner au ministre qu'il lui appartenait de veiller à la diffusion de ces dispositions législatives par une information continue et une éducation du public dans tous les milieux. Il ajoutait que cette communication avec la population demeurait le meilleur garant pour l'application des dispositions de cette loi en encourageant les citoyens à l'appuyer en toute circonstance. Enfin, le Conseil invitait le ministre à veiller à la mise à jour permanente des connaissances scientifiques en ce domaine.

2.1.2 Projet de loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement (Projet de loi 70)

a) Objet du projet de loi

Parmi les diverses dispositions contenues dans ce projet de loi déposé à l'Assemblée nationale en mai 1986, il s'en trouve pour éliminer le double emploi qui existe en raison des dispositions contenues dans la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, par l'abrogation de certains articles de la Loi sur la qualité de l'environnement. C'est précisément sur cet aspect qu'a porté la réflexion du Conseil.

b) Opinions du Conseil

Dans une lettre en date du 25 août 1986, le Conseil exprimait au ministre son accord avec l'objectif d'harmoniser le contenu de ces deux lois. Il lui disait cependant souhaiter ardemment que cette démarche n'entraîne, d'aucune manière, des restrictions à l'accès à l'information dont jouissent présentement les citoyens. Il ajoutait qu'il ne voyait pas la nécessité de modifer les dispositions actuelles de la Loi sur la qualité de l'environnement à ce sujet. Il lui suggérait plutôt d'atteindre cet objectif par l'adoption d'une directive ministérielle déterminant la procédure de libération au public de documents détenus par le ministère de l'Environnement.

Dans un autre ordre d'idée, le Conseil soulignait au ministre qu'à l'examen des autres dispositions du Projet de loi 70, il notait des changements importants à la politique de gestion des déchets solides et ce, sans qu'il y ait eu évaluation de ceux-ci et discussion publique sur leurs implications.

2.1.3 Résolution issue de la 10e réunion des conseils canadiens de l'environnement

Presque à chaque année, les conseils consultatifs de l'environnement des provinces et celui du gouvernement canadien se réunissent en vue d'échanger de l'information sur des problèmes communs. Cette année, la rencontre s'est tenue à Edmonton, les 25 et 26 septembre 1986. Les discussions ont porté principalement sur l'état d'avancement de l'application de la Stratégie mondiale de la conservation et sur la question du libre-échange en rapport avec l'environnement.

À propos de ce dernier sujet, les délégués présents à cette rencontre ont convenu d'adopter la résolution suivante et de l'acheminer à leurs ministres respectifs:

« CONSIDÉRANT QUE les négociations sur le libre-échange avec les États-Unis sont en cours;

CONSIDÉRANT QUE le rapport de la Commission McDonald, à la suite de consultations publiques, a déjà souligné les retombées possibles des effets du libre-échange sur notre environnement;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs aspects de ces négociations peuvent avoir des répercussions sur certains éléments de l'environnement du Canada ou des provinces;

CONSIDÉRANT l'importance de ces négociations et de leurs retombées sur l'environnement ou la qualité de vie des Canadiens;

IL A ÉTÉ RÉSOLU, lors de leur 10e assemblée annuelle tenue à Edmonton, les 25 et 26 septembre 1986 QUE:

Les Conseils consultatifs de l'environnement du Canada et des provinces recommandent aux ministres de l'Environnement du Canada et des provinces concernées, qu'ils prennent les mesures nécessaires pour:

1) QUE la qualité de l'environnement soit un facteur important à considérer lors des négociations sur le libre-échange avec les États-Unis; et,

2) QUE le Canada assure, à cette table de négociations, une représentation adéquate ayant pour objectif la protection et l'amélioration de la qualité de notre environnement ainsi que les conditions de vie particulières des Canadiens ».

Cette résolution a été acheminée au ministre de l'Environnement, à titre d'information, avant qu'il ne participe à la Conférence canadienne annuelle des ministres des Ressources et de l'Environnement (CCMRE).

2.2 Dossiers à l'étude

2.2.1 Recherche et développement en environnement

a) Objet de l'avis

En mai 1985, à la suite de l'étude du document *Valoriser le futur*, publié par le ministère de l'Environnement, le Conseil décidait de produire un avis sur les éléments d'une politique de recherche et développement en environnement (RD-E). Cet avis était entrepris en vue de souligner certains préalables requis à l'établissement d'une politique québécoise en ce domaine et d'insister sur des aspects importants négligés dans le discours dominant en RD-E au Québec.

b) Actions du Conseil

Le comité de travail du Conseil a effectué une recherche documentaire afin d'être au fait des orientations récentes en la matière. En vue de compléter sa réflexion, le Comité a également entendu les commentaires de spécialistes dans divers domaines sur des questions reliées à la problématique de la recherche et développement en environnement. Les observations formulées par ces personnes ont servi à alimenter la réflexion du Comité et lui ont permis d'étendre son champ de vision. Les travaux se poursuivent et le dépôt de cet avis est prévu pour le prochain exercice financier.

c) Épilogue

Cet avis, qui compte 20 recommandations, a été remis au ministre de l'Environnement le 10 juin 1987. Dans ce texte, le Conseil met en évidence des éléments qui déterminent une politique québécoise de recherche et développpement en environnement; il expose ensuite la signification que peut prendre celle-ci quand on l'élargit aux aspects organisationnels; enfin, il identifie quatre moyens que le Québec doit développer à court et à moyen terme pour être en mesure d'assumer pleinement son rôle en matière de prévention environnementale.

2.2.2 Droit à un environnement de qualité

a) Objet de l'avis

En mai 1984, les membres du Conseil prenaient connaissance du Projet de loi 58 portant sur la réforme au Code civil du Québec du droit des biens; en vue d'obtenir des éclaircissements à ce

propos, un représentant du Service juridique du ministère de l'Environnement venait expliquer aux membres certains articles de ce projet de loi. Par la suite, le Conseil mit sur pied un comité de travail en vue d'aviser le ministre de l'Environnement sur certains éléments environnementaux susceptibles d'améliorer ce projet de loi. Le 20 décembre 1984, le ministre de la Justice déposait à l'Assemblée nationale le Projet de loi 20 qui remplaçait les trois projets de loi antérieurs de réforme du Code civil portant respectivement sur les personnes, les successions et les biens.

Par la suite, le Conseil décidait d'intervenir sur quelques grands principes énoncés dans le Code civil et de formuler un avis au ministre de l'Environnement à ce propos. De plus, il envisageait d'élaborer une proposition de charte de l'environnement et d'étudier la Loi sur la qualité de l'environnement en tenant compte des autres lois sectorielles concernées.

b) Actions du Conseil

Tout au long de leurs délibérations, les membres de ce comité ont souhaité voir inclure dans le Code civil de nouveaux concepts porteurs de valeurs à caractère environnemental. Cependant le Comité s'est interrogé sur la pertinence d'inclure des notions de droit public dans un texte de loi relevant du droit privé puisque le Code civil régit exclusivement les rapports entre individus. Il s'est aussi demandé si les préoccupations environnementales des citoyens devraient être insérées dans des lois sectorielles.

Vu l'ampleur et la complexité du sujet, le Comité a jugé pertinent de solliciter des rencontres avec des représentants de la Direction générale de la réforme du Code civil au ministère de la Justice de même qu'auprès d'un professeur de droit public de l'Université Laval.

Le 3 septembre dernier, le Conseil des ministres nommait dix nouveaux membres au Conseil. Compte tenu d'autres priorités, ce dernier n'a pu encore être saisi de cette question. Néanmoins, les éléments pertinents consignés à ce dossier ont été transmis aux membres du comité désigné spécifiquement en vue d'élaborer un avis relatif à une future charte de la qualité de la vie, dont il a été mention au point 1.2.2 du présent rapport.

2.3 Dossiers en attente

2.3.1 Approches et instruments d'intervention du ministère de l'Environnement

a) Objet de l'avis

Peu de temps après la création du ministère de l'Environnement, le Conseil des ministres, sur recommandation de ce dernier, s'est mis à édicter des règlements dont certains, présentement en vigueur, s'avèrent difficiles d'application. Depuis quelque temps, le Ministère paraît avoir pris une autre orientation, à savoir: édicter moins de règlements mais davantage de directives. À ce propos, le Conseil a estimé qu'il serait opportun d'effectuer une recherche devant faire le point sur ce sujet.

b) Actions du Conseil

Pour ce faire, le Conseil a octroyé un contrat à l'École nationale d'administration publique (ENAP). Par la suite, il a jugé pertinent d'organiser une rencontre avec des invités susceptibles de l'aider à poursuivre sa réflexion en cette matière. Depuis lors, le Conseil a décidé d'accorder la priorité à d'autres dossiers et de reporter la poursuite de ce travail à plus tard. Il décidera prochainement s'il y a lieu de poursuivre ou non l'étude de ce dossier compte tenu des priorités qu'il se donnera.

2.3.2 Prospective environnementale québécoise

a) Objet de l'avis

À la suite d'un colloque intitulé: « Bilan et prospective environnementale au Québec », tenu le 28 avril 1984 pour souligner son dixième anniversaire, le Conseil a mis sur pied un comité de travail avec le mandat de produire un avis sur la question. À cette fin, le comité privilégia une approche normative en prospective environnementale. Cette dernière consiste à fixer, à partir d'une caractérisation de l'environnement et des tendances observées, des objectifs de qualité de l'environnement souhaitables pour l'avenir et programmer à rebours les gestes nécessaires à leur atteinte. En cours d'exercice, le Comité dut délaisser momentanément ce sujet pour se pencher, à la demande du Conseil, sur l'importante question de la recherche et développement en environnement, mise en évidence par la parution de *Valoriser le futur*, document publié en 1985 à l'initiative du ministère de l'Environnement.

b) Actions du Conseil

Le Comité a transmis par la suite ses travaux au Comité sur la recherche et développement en environnement dont il a été fait mention au point 2.2.1 du présent rapport.

2.4 Conclusion

Des trois mandats dévolus au Conseil, il va de soi que la priorité est accordée aux demandes du ministre. Néanmoins, les membres sont désireux de consacrer du temps et des ressources à des questions qui les préoccupent puisqu'ils jugent que le Conseil se doit de précéder les préoccupations plus immédiates des gestionnaires, qui sont à l'origine des lois et règlements promulgués par le législateur. C'est d'ailleurs dans cette optique que le Conseil a affecté à temps plein l'un de ses conseillers au dossier de la recherche et développement en environnement, qui sera l'objet d'un avis au ministre au cours du prochain exercice financier.

Chapitre 3

Activités du Conseil entreprises à la demande du public

Même si les sujets sous cette rubrique sont moins nombreux que dans les deux chapitres précédents, le Conseil ne néglige pas pour autant les préoccupations des citoyens et des groupes afin d'être le plus représentatif possible. De fait, dans la mesure du possible, il a toujours jugé bon, avant de formuler un avis au ministre, de prendre soin de consulter les publics concernés, ce qui lui permet de mieux connaître les attentes de ceux et celles qui auront par la suite à vivre avec les politiques, les lois et les règlements mis en place par le législateur. L'avis résumé ci-après constitue une excellente illustration de cette façon de procéder que le Conseil a fait sienne depuis sa création.

3.1 Avis soumis au ministre

3.1.1 Fluorures d'origine industrielle dans l'environnement québécois

a) Objet de la requête

Dans une lettre en date du 31 août 1983, le Comité d'environnement d'Alma inc. précisait au Conseil qu'il exigeait l'abolition pure, simple et définitive de la fluoruration dentaire topique au niveau scolaire, et ce, sous toutes ses formes sauf quelques cas d'exceptions. Il demandait également que « dans les délais les plus brefs possible, les autorités concernées entreprennent des études systématiques à tous les niveaux de l'écosystème, afin d'établir si, oui ou non, les émissions atmosphériques constantes des fluorures résiduels en quantité excédentaire au Saguenay — Lac-Saint-Jean peuvent avoir des répercussions à long terme sur l'état de santé des populations qui habitent cette région. Dans une seconde étape, si des répercussions même des plus minimes venaient à être confirmées hors de tout doute raisonnable, il demandait d'en informer les populations concernées par les moyens jugés appropriés et d'entreprendre alors les mesures nécessaires pour remédier à la situation étudiée ».

D'autre part, le 12 octobre 1983, le Conseil régional de l'environnement du Saguenay — Lac-Saint-Jean — Chibougamau faisait parvenir une lettre au ministre de l'Environnement dont voici un extrait:

« Considérant que les alumineries d'Arvida et d'Alma sont responsables de 25 p. 100 des fluorures du Canada;

Considérant que pour les seules années 1977 et 1978, plus de 3000 têtes de bétail ont souffert d'intoxication découlant de fourrages contaminés;

Considérant que les normes gouvernementales pour les émissions de fluorures dans l'atmosphère sont fixées en proportion des quantités d'aluminium produites et non d'un maximum acceptable;

Nous demandons qu'une enquête sur le fluor soit instaurée incessamment et que le Conseil consultatif de l'environnement soit mandaté pour proposer de nouvelles normes sur les émissions de fluorures en fonction de la santé de la population régionale. »

Cette requête traitait aussi du programme de fluoruration des eaux de consommation mis de l'avant par le ministère des Affaires sociales.

b) Actions du Conseil

Pendant plusieurs mois, le Conseil a pris en délibération ces deux demandes d'avis étant donné la complexité du sujet. Il créa ensuite un comité de travail. Celui-ci jugea pertinent, pour commencer, de tenir des rencontres privées avec les requérants en vue d'obtenir des précisions sur la nature de leurs demandes. Par la suite, il rencontra successivement des représentants du ministère de l'Environnement du Québec, des Affaires sociales, de l'Environnement du Canada, de la Société d'électrolyse et de chimie Alcan ltée, ainsi que monsieur Pierre J. Morin, un des spécialistes en ce domaine. Finalement, le Conseil décidait le 29 mars 1984 d'entreprendre en premier lieu une étude sur les fluorures d'origine industrielle dans l'environnement québécois.

Le Conseil a d'abord eu recours aux services de monsieur Alain Sauriol, étudiant au programme de maîtrise en environnement à l'Université du Québec à Montréal, qui a travaillé à ce dossier respectivement à titre de stagiaire et de conseiller professionnel. Par la suite, le Comité jugea pertinent de tenir de nouvelles rencontres à caractère privé. C'est

ainsi qu'il se rendit à Chicoutimi pour y entendre le point de vue du directeur général de l'UPA du Saguenay — Lac-Saint-Jean de même que celui de représentants de départements de santé communautaire de Chicoutimi et de Roberval. Il alla également rencontrer à Baie-Comeau des représentants de la compagnie Reynolds.

Pour vérifier le bien-fondé de ses constatations, le Conseil a eu recours à trois experts-conseils appartenant aux milieux de la recherche scientifique, de l'industrie et du gouvernement. De plus, le Comité a rencontré monsieur Marcel Ouellet, professeur-chercheur à l'INRS-Eau, qui a publié en 1983 une étude traitant des retombées des fluorures dans les neiges au voisinage des alumineries du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Il est aussi entré en contact avec des responsables de l'usine de phosphore élémentaire installée à Varennes.

c) Recommandations du Conseil

Après avoir procédé à l'inventaire des sources de fluorures et à une synthèse des réglementations internationales régissant les fluorures industriels, le Conseil évalue les effets des fluorures d'origine industrielle sur l'environnement par la présentation d'une synthèse des cas canadiens. Il analyse ensuite la situation québécoise, ce qui l'amène à formuler au ministre les 35 recommandations suivantes regroupées en huit thèmes.

1- La santé publique

Le Conseil

recommande qu'à tous les cinq ans, une vérification des apports totaux de fluorures dans la diète de la population québécoise soit effectuée;

recommande de ne pas fluorurer l'eau de consommation dans un territoire municipal où se situe une aluminerie ou toute autre usine émettrice de fluorures dans l'environnement;

recommande de procéder à un examen médical d'ordre préventif pour les populations humaines vivant dans un rayon d'environ 2 km d'une usine émettrice de fluorures en grandes quantités;

recommande d'intervenir auprès du ministère fédéral de la Santé et du Bien-être social afin que des études se poursuivent auprès des habitants de la réserve amérindienne de Saint-Régis, chez lesquels l'étude médicale de Selikoff (1983) a décelé des taux de fluorures (F^-) élevés dans le sang.

2- L'air ambiant et les émissions atmosphériques

Le Conseil

recommande d'adopter, comme objectifs d'air ambiant extérieur pour le Québec, ceux préconisés par Environnement Canada en 1976;

recommande de maintenir les stations d'échantillonnages existantes et d'en améliorer la fiabilité;

recommande de mettre sur pied un programme de mesures d'air ambiant extérieur pour toutes les alumineries existantes ainsi que pour les industries émettrices de fluorures en grandes quantités;

recommande de mesurer régulièrement les émissions atmosphériques des alumineries de Baie-Comeau, Alma et Melocheville afin de s'assurer du respect de la réglementation;

recommande que le Ministère vérifie par des mesures appropriées la qualité de fonctionnement des nouveaux fours de cuisson d'anodes à Jonquière et La Baie de même que de la nouvelle usine de fluorures au complexe de Jonquière;

recommande que la norme d'émissions atmosphériques de 2,5 kg F/t Al soit mise en application en 1988 pour les alumineries construites avant 1979;

recommande que les mesures d'émissions atmosphériques et d'air ambiant extérieur soient mises sur un fichier informatique de manière à en faciliter la consultation et l'analyse.

3- La végétation et la neige

Le Conseil

recommande que la norme actuelle de fluorures dans le fourrage de 40 ppm/an soit abaissée à 35 ppm;

recommande que le Ministère mesure occasionnellement les teneurs dans le fourrage en sus de celles que doivent fournir régulièrement les compagnies émettrices de fluorures;

recommande d'effectuer en hiver des échantillonnages de neige aux mêmes endroits où l'on prélève des échantillons de fourrage en été, en vue de fixer une norme de fluorures pour le milieu récepteur hivernal.

4- Les effluents

Le Conseil

recommande que les critères rattachés aux usages de la récréation et de la baignade (1,0 mg F/l) et du plein usage (0,23 mg F/l) soient revus puisque bon nombre d'objectifs d'assainissement et de calculs,

tels que les charges souhaitables dans les cours d'eau récepteurs et admissibles (tolérables) dans l'effluent industriel, reposent sur leur acceptation;

recommande que les charges tolérables de fluorures pour les milieux récepteurs soient calculées pour l'ensemble des alumineries et mises en application dans les meilleurs délais;

recommande que le traitement à la chaux des eaux usées de l'aluminerie de Shawinigan soit modifié de manière à en diminuer les niveaux de contamination;

recommande que les effluents de l'usine de phosphore élémentaire de la compagnie ERCO (Varennes) soient traités de manière à réduire les émissions de fluorures à des concentrations acceptables pour le milieu récepteur.

5- Les déchets et les résidus

Le Conseil

recommande que le Ministère fasse en sorte que les compagnies productrices d'aluminium se concertent afin de trouver une solution à long terme à la disposition des brasques et à leur recyclage;

recommande que le Ministère procède à la caractérisation des contaminants contenus dans tous les déchets générés par les alumineries afin d'en arriver notamment à l'établissement de bilans de masse des fluorures par usine et par complexe industriel;

recommande que le Ministère poursuive une surveillance et un contrôle des fuites des bassins de sédimentation et qu'il cherche à diminuer au minimum les contaminants susceptibles d'être déposés dans les bassins;

recommande que le Ministère prenne des mesures afin que des corrections soient apportées au bassin de sédimentation de l'aluminerie de Shawinigan de manière à ce que le trop-plein ne se déverse dans le Saint-Maurice.

6- L'utilisation du sol

Le Conseil

recommande que l'établissement ou l'agrandissement d'une aluminerie fasse l'objet d'audiences publiques;

recommande que le développement résidentiel à proximité des usines émettrices de contaminants telles que les alumineries soit fortement limité;

recommande de zoner les terrains industriels requis par une aluminerie en y prévoyant l'établissement durable d'une « parcelle écologique » qui puisse refléter le fonctionnement global de l'usine et s'intégrer à un monitorage plus particulier (air ambiant, émissions atmosphériques, fourrage, neige).

7- La recherche

Le Conseil

recommande de développer une méthode d'analyse intégrant les différents paramètres reliés à la performance environnementale d'une aluminerie;

recommande d'effectuer des recherches autour des anciennes alumineries sur les concentrations de fluorures dans le sol, au niveau de la nappe phréatique et des eaux souterraines;

recommande de vérifier la présence de fluorures organiques dans le fourrage prélevé autour des alumineries;

recommande de mesurer l'impact des fluorures au niveau de la section faiblement saumâtre de l'estuaire du Saguenay;

recommande d'utiliser les lichens à Jonquière pour vérifier si les baisses des concentrations enregistrées dans le fourrage, depuis 1974, y sont aussi marquées dans la végétation indigène;

recommande d'étudier les moyens de réduire l'impact environnemental des émissions de fluorures du complexe de Jonquière en deçà du niveau régional immédiat;

recommande que le ministre de l'Environnement conseille son collègue de l'Enseignement supérieur et de la Science afin qu'il stimule la recherche universitaire sur les contaminants, dont les fluorures, émis par les alumineries;

recommande que le ministre de l'Environnement conseille son collègue de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour qu'il surveille l'impact des fluorures sur les cheptels laitiers existant près des alumineries.

8- La participation du public

Le Conseil

recommande que le ministre de l'Environnement recherche la participation du public en matière d'assainissement industriel tel que celui entrepris par les alumineries pour les fluorures et bon nombre d'autres contaminants non étudiés dans cet avis;

recommande que le ministre de l'Environnement favorise la mise en place au Saguenay — Lac-Saint-Jean d'un comité mixte (citoyens, ministère de l'Environnement, compagnies, municipalités) afin de poursuivre l'évaluation environnementale de cette région.

d) Épilogue

Le 20 novembre dernier, le ministre de l'Environnement rendait cet avis public dans le cadre d'une importante conférence de presse. Il se déclarait satisfait de cette étude et précisait qu'il avait demandé à ses fonctionnaires d'étudier les recommandations énumérées ci-haut et d'évaluer le suivi qui pourrait en être fait. Précisant que, pour lui, l'assainissement industriel constitue une préoccupation croissante, il concluait que la recherche et la consultation demeurent des balises importantes dans l'orientation de ses politiques et de ses actions en ce domaine.

À la demande du Groupe de travail conjoint sur les effets des fluorures environnementaux sur la santé, formé de représentants de l'État de New York, de l'Ontario et du Québec, cet avis, de même que le document d'appui édité par le Conseil sous le titre: « Étude sur les fluorures d'origine industrielle — Présentation de quatre cas canadiens », sont depuis peu disponibles en anglais, ce qui constitue une première dans l'histoire du Conseil.

3.2 Dossiers en attente

3.2.1 Fluoruration des eaux de consommation humaine

Comme il a été fait mention au point 3.1.1 du présent rapport, c'est en 1983 que le Comité d'environnement d'Alma inc. et le Conseil régional de l'environnement du Saguenay — Lac-Saint-Jean — Chibougamau formulaient chacun au Conseil une demande d'étude sur les fluorures. Ces demandes reposaient sur deux aspects bien distincts, à savoir: les émissions industrielles de fluorures et le programme de fluoruration des eaux de consommation. À cela se sont ajoutées, en 1986, diverses requêtes de madame Christiane Paré concernant ce dernier point.

Bien conscient que ce problème requérait d'être étudié sous tous ses aspects et compte tenu de la diversité et de l'ampleur des informations disponibles sur les fluorures pour l'un et l'autre sujet, le Conseil décidait, dans un premier temps, d'étudier exclusivement la situation des émissions industrielles de fluorures dans l'environnement québécois. D'ailleurs, à la page 74 de son avis mentionné au point 3.1.1, le Conseil écrit ce qui suit: « Pour ce qui est des problèmes de santé liés à la fluoruration de l'eau potable, ceux-ci devraient faire l'objet d'un autre avis ». Le Conseil sera appelé prochainement à se prononcer sur cette question.

3.2.2 Matières toxiques dans le fleuve Saint-Laurent

a) Objet de la demande

Le 11 octobre 1985, madame Lynnae Dudley, directrice de STOP, demandait au Conseil d'entreprendre une étude susceptible de servir de base d'information pertinente concernant une politique québécoise sur les matières toxiques dans le fleuve. Madame Dudley exprimait de vives inquiétudes sur la qualité de l'eau qui nous arrive des Grands Lacs. Elle précisait que l'étude souhaitée pourrait entre autres développer les points suivants: a) estimer la qualité de l'eau du fleuve au moment de son arrivée à la frontière québécoise; b) évaluer l'impact des substances toxiques sur l'écosystème du Saint-Laurent; c) tenter de déterminer l'importance des sources québécoises par rapport à celles d'amont quant à leur contribution à ces impacts; d) analyser la structure politique à laquelle le Québec fait face dans cette problématique autant internationale qu'interprovinciale.

b) Actions du Conseil

Le Conseil n'a pu consacrer à ce dossier tous les efforts qu'il aurait souhaité. Néanmoins, il a, au cours de ces deux dernières années, par des résolutions adressées au ministre de l'Environnement, invité ce dernier à mettre tout en oeuvre pour la dépollution du Saint-Laurent. Le Conseil a insisté dans ses recommandations pour que les ressources naturelles soient protégées. Par ailleurs, ce sujet, soumis par STOP, est considéré sous divers aspects par les différents comités qui travaillent sur les neuf secteurs d'analyse déterminés par le Conseil dans le cadre d'une future stratégie de la conservation. À ce propos, nous référons le lecteur au point 1.2.1. du présent rapport.

c) Épilogue

Peu de temps après la fin du présent exercice financier, soit le 29 mai 1987, le ministre de l'Environnement du Québec annonçait un programme d'action pour le développement du fleuve Saint-Laurent intégrant les dimensions environnementales et économiques. Par la même occasion, il mentionnait qu'un comité d'action était sur le point d'être créé en vue de définir, d'ici le mois de février 1988, des objectifs opérationnels et contrôlables à atteindre d'ici dix ans. Ceux-ci permettront l'harmonisation des différents usages du fleuve par chacun des utilisateurs actuels et potentiels, de préciser le ministre. Celui-ci faisait alors mention que le Québec signera avec l'Ontario et les États des Grands Lacs un accord sur le nettoyage des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

Pour sa part, le Conseil se réjouit de cette annonce qui permet d'entrevoir une action cohérente dans l'esprit de la conservation et de l'amélioration de la qualité de l'environnement.

3.2.3 Financement des systèmes d'épuration des eaux usées non communautaires

Le 15 février 1986, le président de l'Apel du lac Saint-Charles, monsieur Robert Charpentier, faisait parvenir au Conseil copie de trois dossiers portés à l'attention du ministre de l'Environnement. L'un de ces dossiers a particulièrement retenu l'attention du Conseil: il s'agit du financement des systèmes d'épuration des eaux usées non communautaires.

Le 4 juillet 1986, un comité formé de membres du Conseil rencontrait le président de l'Apel en vue d'obtenir certains éclaircissements sur cette question. Le problème qui fut alors soulevé se résume ainsi: pour une résidence principale, le gouvernement du Québec paye 90 p. 100 du captage des eaux usées en milieu urbanisé dans le cadre d'un programme de financement institutionnalisé, alors qu'il ne défraye aucun coût où l'assainissement des eaux se fait sur une base individuelle.

Le 22 août 1986, le Conseil décidait d'ajouter cette question à sa liste d'études à réaliser. Suite à la composition d'un nouveau conseil, les membres seront appelés à établir prochainement les priorités d'études du Conseil.

3.3 Conclusion

Tout au long de l'année 1986-1987, le personnel du Conseil a participé activement aux colloques ou congrès d'organismes qui s'intéressent à la protection de la qualité de l'environnement. À titre d'exemples, mentionnons que le président ou l'un des conseillers ont assisté aux congrès ou à des assemblées publiques de l'Association des biologistes du Québec, de l'Association canadienne des ressources en eau, de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, de l'Association québécoise d'interprétation du patrimoine, du Conseil des sciences du Canada, de la Fédération des associations pour la protection de l'environnement des lacs, etc. Le Conseil était aussi représenté aux audiences publiques de la Conférence mondiale sur le développement et à celle sur la Stratégie mondiale de la conservation. C'est en vue de se tenir au courant de l'actualité qu'il manifeste ainsi une présence active lors de tels événements.

De plus, dans le cadre de ses relations avec le public, le Conseil a distribué, à partir de ses listes d'envois, pas moins de 1390 exemplaires de ses plus récents avis; de plus, il a répondu à environ 1460 demandes parmi les 53 titres mentionnés à l'annexe 5 du présent rapport. Il semble donc que les citoyens entendent utiliser pleinement le Conseil de cette façon. Enfin, la permanence du Conseil a fait les démarches nécessaires en vue d'aider des personnes qui sollicitaient son concours de diverses manières, pour des sujets qui relevaient davantage des fonctions du ministère de l'Environnement.

Chapitre 4

Crédits alloués au Conseil

Les crédits alloués au Conseil pour l'année financière 1986-1987 se chiffrent à 378 635 $, soit une augmentation de l'ordre de 12 535 $ en regard du précédent budget. Le détail des crédits ainsi alloués pour l'année 1986-1987 apparaît à l'annexe 3 du présent rapport. L'on y trouvera aussi un tableau comparatif des crédits attribués au Conseil depuis les six dernières années.

Annexe 1
Répartition des responsabilités en environnement en vertu des dispositions de la Loi sur la qualité de l'environnement

*CCE: Conseil consultatif de l'environnement
**BAPE: Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Annexe 2

Liste et fonctions actuelles des membres du Conseil consultatif de l'environnement

Monsieur Marcel Junius

Monsieur Marcel Junius est architecte et urbaniste. Il est diplômé de l'Institut supérieur d'architecture et d'urbanisme de Liège, en Belgique. Au cours des récentes années, monsieur Junius occupe diverses fonctions dans l'enseignement universitaire, la fonction publique québécoise et des organismes consultatifs du gouvernement du Québec. Il a été associé à la Commission des biens culturels dès 1976 et en devint le vice-président en 1978. Il assuma la présidence de cet organisme en 1980. Le 11 janvier 1984, il est appelé à présider le Conseil consultatif de l'environnement. Il a déjà siégé comme représentant du Québec dans la délégation du Canada lors de réunions d'experts pour l'UNESCO ou auprès d'organismes non gouvernementaux (ONG).

*Monsieur John Roger Bider**

Monsieur John Roger Bider détient un baccalauréat, une maîtrise et un doctorat en sciences biologiques de l'Université de Montréal. Il est professeur à l'Université McGill depuis 1965 où il enseigne et poursuit des recherches sur l'aménagement de la faune. Il a publié seul ou en collaboration de nombreux articles scientifiques dans des revues spécialisées et a dirigé une trentaine d'étudiants à la maîtrise ou au doctorat. Il fut membre du Conseil consultatif de l'environnement du Québec de 1973 à 1978. Depuis 1981, il assume la présidence de la Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent.

*Monsieur André Bouchard**

Monsieur André Bouchard détient un baccalauréat en biologie de l'Université de Montréal, une maîtrise en écologie végétale de l'Université McGill et un doctorat en conservation des ressources naturelles de l'Université Cornell. Depuis 1975, il cumule les tâches de conservateur du Jardin botanique de la ville de Montréal et de professeur au Département des sciences biologiques de l'Université de Montréal. Il a publié seul ou en collaboration de nombreux articles scientifiques dans des revues spécialisées. Il est aussi l'auteur de bon nombre de travaux de vulgarisation scientifique et il participe fréquemment à des émissions de radio et de télévision. Il est aussi membre de plusieurs comités d'organismes fédéraux, provinciaux et privés.

*Madame Germaine Brassard***

Madame Germaine Brassard est diplômée de l'Institut de catéchèse de l'Université Laval; elle détient aussi une licence d'enseignement religieux de la même université. De 1966 à 1969, elle est secrétaire exécutive à l'Office des communications sociales du diocèse de Québec. Elle travaille ensuite à temps partiel comme journaliste à la télévision et au niveau de la presse écrite. Elle a été présidente du Comité consultatif des émissions religieuses au réseau français de Radio-Canada. Depuis 1983, elle est conseillère municipale à Saint-Laurent (île d'Orléans); elle est aussi responsable de la corporation Recyclage Île d'Orléans, face à la MRC-Orléans.

*Monsieur Régent Brosseau***

Monsieur Régent Brosseau est ingénieur chimiste et détient une maîtrise en génie de l'environnement. Il travaille à la Communauté urbaine de Montréal à titre d'ingénieur spécialisé dans le contrôle de la pollution de l'air.

*Monsieur Jean-Benoît Bundock***

Monsieur Jean-Benoît Bundock est diplômé en médecine et en droit. Il sert dans le corps médical canadien durant la Deuxième Guerre mondiale; il est alors décoré de la médaille de Dieppe et fait officier de l'Ordre de l'empire britannique pour ses états de service. Il est fonctionnaire au ministère de la Santé nationale de 1947 à 1969, où il sert entre autres comme conseiller scientifique auprès du sous-ministre de la Santé nationale. De 1970 à 1973, il oeuvre comme sous-ministre adjoint dans trois ministères de l'État québécois. Il est par la suite président du Conseil consultatif de l'environnement jusqu'en 1978, date à laquelle il devient conseiller spécial auprès du ministre de l'Environnement. Il est membre de nombreux organismes dont l'Association canadienne du Club de Rome.

---

* Membre dont le mandat a débuté le 3 septembre 1986.

** Membre dont le mandat s'est terminé le 3 septembre 1986.

Monsieur Domingos de Oliveira**

Monsieur Domingos de Oliveira est un biologiste spécialisé dans le domaine de l'entomologie. Il obtint un baccalauréat à l'Université de Montréal et un doctorat à l'Université de Sherbrooke. Il a été professeur et chercheur en biologie à l'Université de Moncton de 1971 à 1974 et, depuis cette date, à l'Université du Québec à Montréal. Il dirige plusieurs projets de recherche, est l'auteur de nombreux articles scientifiques et participe régulièrement à des congrès et des colloques nationaux et internationaux.

Monsieur Roc Généreux*

Monsieur Roc Généreux détient un certificat en environnement de l'Université du Québec à Montréal de même qu'un certificat en animation de la même université. Il s'intéresse particulièrement aux questions de récupération et de recyclage. C'est ainsi qu'il a été directeur d'un projet pour l'installation d'un réseau de dépôts pour la collecte des ressources secondaires et qu'il a été relationniste pour sensibiliser quelques milliers de citoyens à la collecte sélective et au recyclage. De plus, il a été membre de la sous-commission politique sur l'environnement et responsable du dossier de l'environnement à la Commission jeunesse du Parti libéral du Québec.

Monsieur Pierre S. Guertin

Monsieur Pierre S. Guertin détient un baccalauréat en architecture de l'Université McGill, une maîtrise de l'Institut d'urbanisme de l'Université de Paris et un doctorat en études urbaines du Centre des études supérieures d'urbanisme de l'Université de Paris. Il est professeur à l'Université Laval depuis 1968 où il occupe le rang de titulaire. Ses activités professionnelles nombreuses l'ont amené à diriger notamment le Centre de recherche en aménagement et en développement, de même que la coordination du Programme MAB-Canada dans le cadre de l'UNESCO. Au Conseil consultatif de l'environnement, il occupe le poste de vice-président à compter du 9 août 1983. À partir de cette date, il exerce, à titre intérimaire, les fonctions de président de cet organisme jusqu'au 11 janvier 1984, alors que ce poste fut comblé. Le 25 juin 1986, il remettait au ministre de l'Environnement sa démission comme membre du Conseil.

Madame Gisèle Lamoureux*

Madame Gisèle Lamoureux entreprend sa carrière comme enseignante au niveau primaire à la CECM. Elle obtient ensuite un baccalauréat en biologie de l'Université de Montréal et une maîtrise en écologie forestière de l'Université Laval. Par la suite, elle effectue de la recherche dans ce domaine en Gaspésie et en Mauricie. Fortement intéressée par la vulgarisation scientifique, elle est depuis 1973 coordinatrice du Groupe Fleurbec au sein duquel elle agit comme auteur, éditeur et photographe. À plusieurs reprises, elle s'est vu conférer le statut de professeur invité dans diverses universités du Québec. Membre de plusieurs conseils d'administration d'organismes à caractère scientifique, elle siège présentement sur le Conseil consultatif des réserves écologiques.

Madame Danielle Laramée*

Madame Danielle Laramée poursuit présentement des études en vue de l'obtention d'un baccalauréat en sciences comptables. De 1979 à 1985, elle accomplit diverses tâches de gestion financière au sein de l'organisme Opcan-Katimavik. Membre du conseil d'administration de plusieurs organismes à buts non lucratifs, elle est présentement présidente du groupe Enjeu et Environnement Jeunesse.

Madame Louise Lepage*

Madame Louise Lepage est très active au sein de la Fédération des associations pour la protection de l'environnement des lacs (FAPEL) où elle a oeuvré à partir de 1975 à titre de directrice générale bénévole, directrice du financement et des projets spéciaux, membre fondateur et membre du conseil général de FAPEL-FAUNE. Elle est ou fut membre du bureau de direction de la Fédération canadienne de la nature, de la fondation Habitat faunique Canada et du Conseil consultatif canadien de l'environnement. Ces nombreuses participations lui valurent le Certificat de mérite (1985) remis par le ministre canadien de l'Environnement pour honorer le bénévolat dans le domaine de l'environnement et de la protection de la nature. Membre du Conseil consultatif de l'environnement du Québec de 1980 à 1983, elle en est maintenant la vice-présidente.

Monsieur Charles D. Mallory**

Monsieur Charles D. Mallory détient une maîtrise ès sciences de l'Université de Montréal en sciences économiques. Son mémoire porte sur les modèles économiques de la qualité de l'eau. Il est maintenant inscrit au programme de doctorat. Depuis 1973, il est très actif dans les groupes écologiques; il fut entre 1978 et 1983 un des principaux organisateurs du Réseau québécois des groupes écologiques; entre 1981 et 1986, il était président de STOP, avec lequel il est toujours actif.

Madame Diane Morneau*

Madame Diane Morneau est membre du Barreau de Québec. Elle détient un baccalauréat en

droit de l'Université Laval et une maîtrise en droit public fondamental de l'Université de Nice. Elle déposait récemment une thèse sur la protection de l'environnement urbain en vue de l'obtention d'un doctorat en droit de l'Université Laval. Après avoir effectué divers stages au Canada et en France, elle a fait partie de l'étude légale Gaudreau et St-Cyr de Québec. Elle est présentement professeur à la Faculté de droit de l'Université de Moncton.

*Monsieur Michel Parent**

Monsieur Michel Parent est bachelier en génie chimique et métallurgique de l'École Polytechnique, bachelier en chimie de l'Université de Montréal et docteur en chimie-physique de la même université. Après des études postdoctorales au Centre national de la recherche scientifique à Strasbourg, il travaille à titre de directeur technique de 1956 à 1964 à la Compagnie de papier Rolland de Saint-Jérôme. Depuis lors, il est membre de la firme d'ingénieurs-conseils Bessette, Crevier, Parent et Tanguay (Les Consultants BCPTA inc.). Outre différentes fonctions administratives dont celle de président de la compagnie, il est directement responsable de tous les projets du bureau sur l'environnement, en particulier dans le secteur du traitement de l'eau.

*Madame Gisèle Pellerin***

Madame Gisèle Pellerin a oeuvré pendant plus de 25 ans dans la gestion de l'administration d'une exploitation agricole de grande envergure, spécialisée dans l'élevage du porc et du vison. En plus d'avoir été présidente du Syndicat des producteurs de porcs de la Mauricie, elle a siégé à divers comités de l'Union des producteurs agricoles. Elle est aussi active au sein de l'AFEAS, section de la Mauricie. De novembre 1981 à novembre 1982, elle a siégé au conseil municipal de Yamachiche village.

*Monsieur Christian Savard**

Monsieur Christian Savard est licencié en histoire de l'Université de Montréal et licencié en évaluation et inspection résidentielle. Il a d'abord été professeur à la polyvalente de Forestville de 1965 à 1972, puis, de 1972 à 1978, gérant d'affaires et administrateur pour l'Association des camionneurs de Saguenay inc. À partir de 1978, il est respectivement agent d'immeubles pour une firme de Baie-Comeau, inspecteur en bâtiment pour la ville de Forestville, nouvelliste et commentateur à l'information régionale pour Radio Côte-Nord, et actionnaire majoritaire de la firme A. Savard inc. Fort impliqué dans son milieu, il a été entre autres maire de Forestville de 1971 à 1976 et président du bureau de révision sur l'évaluation foncière pour la Corporation du comté de Saguenay de 1974 à 1980.

*Monsieur Denis Vallée**

Monsieur Denis Vallée a poursuivi des études à l'Institut de technologie agricole de La Pocatière avant de devenir producteur agricole. Sur sa ferme actuelle dans le comté de Nicolet, il possède un cheptel de 140 têtes de Holstein pur sang. Très actif sur le plan professionnel, il agit comme administrateur d'expositions et de coopératives agricoles. Il s'implique aussi au niveau de l'Assemblée des jeunes ruraux où il voit entre autres à assurer la relève agricole et à juger de nombreux concours. Il est aussi une âme dirigeante au sein des Éleveurs Holstein dont il est membre de l'exécutif provincial. En 1982, il fut le premier Québécois à gagner le concours du Jeune Agriculteur d'élite du Canada.

*Madame Claudette Villeneuve***

Madame Claudette Villeneuve est auxiliaire en nursing à l'hôpital de Sept-Îles de 1963 à 1973. Par la suite, elle enseigne au niveau secondaire pendant deux ans dans le secteur de l'initiation au travail pour l'enfance inadaptée. Elle a été propriétaire d'une boutique de matériel de tissage où elle a dispensé des cours en cette matière. De 1977 à 1981, elle a été conseillère municipale de la ville de Sept-Îles. Elle est aussi la présidente fondatrice de la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles. Présentement elle est représentante immobilière pour le Re/max Côte Nord.

Annexe 3

Crédits alloués en 1986-1987 au Conseil consultatif de l'environnement

Super-catégories et catégories	
Fonctionnement — Personnel	
Traitement, salaires et allocations (pour un effectif de 8 employés)	297 700 $
Autres rémunérations	1 635 $
Fonctionnement — Autres dépenses	79 300 $
Capital	0
Total	**378 635 $**

Tableau comparatif des crédits alloués au Conseil pour les six dernières années

1986-1987	378 635 $
1985-1986	366 100 $
1984-1985	358 850 $
1983-1984	334 000 $
1982-1983	334 700 $
1981-1982	303 200 $

Annexe 4

Séances du Conseil et de ses comités d'études en 1986-1987

a) Réunions plénières

Au cours de l'année, le Conseil a tenu sept réunions aux dates et aux endroits suivants:

19 juin 1986	Québec
22 août 1986	Québec
9 octobre 1986	Québec
13 novembre 1986	Montréal
1er décembre 1986	Montréal
9 janvier 1987	Montréal
11 février 1987	Montréal

b) Réunions des comités de travail

Au cours de l'année, 29 réunions ont été tenues par les comités suivants:

Comité sur les fluorures d'origine industrielle dans l'environnement québécois	3
Comité sur les résidus et les déchets industriels	6
Comité pour la création d'un conseil de la conservation et de l'environnement	2
Comité sur les orientations stratégiques 1986-1990 du ministère de l'Environnement	2
Comité sur la Stratégie de la conservation et ses sous-comités	5
Comité sur l'Avant-projet de loi sur les pesticides	1
Comité sur la recherche-développement en environnement	6
Comité sur la Charte de la qualité de la vie	3
Comité sur la protection des littoraux d'eau douce	1

Annexe 5

Liste des publications préparées par le Conseil consultatif de l'environnement et rendues publiques

1. Rapport annuels

Conseil consultatif de l'environnement pour 1973-1974, 1974-1975, 1975-1976, 1976-1977, 1977-1978, 1978-1979, 1979-1980, 1980-1981, 1981-1982, 1982-1983, 1983-1984, 1984-1985 et 1985-1986. Ces documents résument les diverses activités du Conseil pour chacune des années mentionnées.

2. Rapport sur le tracé hydro-électrique Chénier-Châteauguay

Soumis au ministre des Affaires municipales et de l'Environnement le 13 août 1975. Ce rapport fait état d'une étude du Conseil sur le tracé proposé par Hydro-Québec pour l'implantation de lignes de transport d'électricité de 735 kV (projet 1696) reliant le poste Chénier (Saint-Benoît) au poste Châteauguay. (Épuisé)

3. Rapport sur les conséquences écologiques de la fluoruration de l'eau

Soumis au ministre des Affaires municipales et de l'Environnement le 14 août 1975. Ce document a comme objectif l'analyse des conséquences possibles de la fluoruration obligatoire des eaux de consommation du Québec sur les animaux (autres que l'homme) et les végétaux. (Épuisé)

4. Rapport du Conseil consultatif de l'environnement au ministre de l'Environnement sur le projet de réaménagement de la rue Gaspé, Bromont, Québec

Soumis au ministre des Affaires municipales et de l'Environnement le 19 novembre 1975. Ce texte fait suite à une audience publique tenue à la demande des citoyens qui étaient menacés de voir leur terrain et leur chalet expropriés en vue de permettre l'élargissement d'une route.

5. Projet d'une deuxième zone industrielle à Saint-Augustin et à Neuville

Soumis au ministre des Affaires municipales et de l'Environnement le 25 mai 1976. Ce document fait suite à une demande d'audience formulée par des citoyens en rapport avec une décision de la Communauté urbaine de Québec. Le Conseil y traite de l'aménagement rationnel du territoire, de la planification du développement régional, du type d'industrie à implanter dans un tel secteur et de la consultation du public lors de la planification de projets d'envergure. (Épuisé)

6. Aménagement des berges de lacs et de rivières

Document préparé à la suite d'une demande d'avis du ministre des Affaires municipales et de l'Environnement et remis en juin 1976. Ce rapport développe une approche et des critères devant servir à l'aménagement global des berges des lacs et des rivières du Québec.

7. Localisation des corridors de transport

Document préparé à la suite d'une demande du ministre des Affaires municipales et de l'Environnement et remis en juillet 1976. Ce document porte essentiellement sur la définition d'une politique et d'une formule qui permet de comparer de façon scientifique les divers tracés possibles de corridors de transport, compte tenu des impacts écologiques, sociaux et économiques, en vue d'accorder une juste valeur à ces divers aspects lors des décisions de localisation de futurs corridors.

8. Impact environnemental du projet Adico, Baie Saint-François, Valleyfield

Il s'agit d'un projet de construction d'un complexe commercial et hôtelier. Ce document fut soumis au ministre des Affaires municipales et de l'Environnement, le 29 octobre 1976. (Épuisé)

9. Audiences sur les impacts environnementaux du projet de développement de la Baie James

Rapport final soumis au ministre délégué à l'Environnement le 31 mars 1977. Ce document fait suite à une demande d'audience du Comité pour la défense de la Baie James. Le Conseil y aborde plusieurs problèmes d'environnement rencontrés à la Baie James et fait des recommandations appropriées pour que ceux-ci soient corrigés. (Épuisé)

10. Aperçu sur le recyclage du papier au Québec

Soumis au ministre délégué à l'Environnement le 9 septembre 1977. Dans ce texte, le Conseil situe d'abord l'importance du recyclage dans le processus de l'exploitation des ressources. Il énumère ensuite aussi bien les avantages que les désavantages de cette politique. Par rapport à l'ensemble du Canada, il constate que la quantité du papier recyclé au Québec est en baisse et que la situation du recyclage du papier dans la fonction publique est marginale. Pour remédier à cela, le Conseil formule 16 recommandations.

11. Implications environnementales et sécuritaires de l'usine Laprade

Soumis au ministre délégué à l'Environnement en décembre 1977. Ce rapport fait suite à une requête du Comité de citoyens de Gentilly. Le Conseil y traite entre autres de l'eau lourde et de sa fabrication, des répercussions possibles de cette nouvelle usine sur le développement de Gentilly et de son influence sur la santé de la population. (Épuisé)

12. Audiences sur les implications environnementales du projet minéralo-portuaire (Îles-de-la-Madeleine)

Soumis au ministre délégué à l'Environnement en juin 1978. Ce document fait suite à la tenue d'audiences publiques à la demande de plusieurs groupes. Le Conseil y traite particulièrement de l'importance d'impliquer le public dans des projets de développement de cette envergure. Il insiste aussi sur les répercussions sociales et économiques dudit projet. (Épuisé)

13. Commentaires sur le Projet de règlement relatif aux exploitations de production animale

Soumis au ministre délégué à l'Environnement en juin 1978.

14. Commentaires sur le Projet d'amendement à la Loi sur la qualité de l'environnement (Projet de loi 69)

Soumis au ministre délégué à l'Environnement en août 1978. (Épuisé)

15. Avis suite à la requête d'audiences publiques pour la protection du boisé des Franciscaines (Colline parlementaire, Québec)

Soumis au ministre délégué à l'Environnement en septembre 1978. Ce document fait suite à une demande des citoyens désireux de protéger ce boisé.

16. Commentaires sur le Projet de règlement concernant la construction des installations septiques pour résidences isolées

Soumis au ministre délégué à l'Environnement le 16 octobre 1978.

17. Avis complémentaire sur le recyclage du papier au Québec

Soumis au ministre délégué à l'Environnement le 10 novembre 1978.

18. Commentaires des articles 80, 100 et 111 du Projet de loi 90 relatif à la protection du territoire agricole

Soumis au ministre délégué à l'Environnement le 13 décembre 1978. (Épuisé)

19. Exploitation commerciale des algues marines dans le golfe du Saint-Laurent

Soumis au ministre délégué à l'Environnement le 15 décembre 1978. Essentiellement le Conseil recommande qu'avant de permettre l'exploitation de cette ressource, l'État québécois entreprenne des études pour la mieux connaître.

20. Commentaires sur le Projet de loi 125 (Loi sur l'aménagement et l'urbanisme)

Soumis au ministre délégué à l'Environnement le 17 avril 1979. (Épuisé)

21. L'usage du tabac dans les endroits publics et la protection des non-fumeurs

Soumis au ministre délégué à l'Environnement le 30 mai 1979. Après avoir analysé les effets de la fumée de tabac sur le non-fumeur et le contrôle de l'usage du tabac dans les endroits publics, le Conseil en arrive à la conclusion que le Québec devrait intervenir par une loi-cadre afin de protéger les non-fumeurs dans certains endroits publics.

22. Avis sur le Projet de règlement général relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement

Remis au ministre délégué à l'Environnement le 17 juillet 1979.

23. Proposition d'une politique sur les espaces naturels au Québec

Remis au ministre de l'Environnement le 26 septembre 1979. Par cette étude, le Conseil cherche d'une part à comprendre et à connaître l'ampleur et la réalité du concept d'espace vert et d'autre part, à identifier les responsabilités du ministre chargé de la protection de l'environnement québécois à l'intérieur de ces mêmes espaces. (Épuisé)

24. Avis sur le projet de création du ministère de l'Environnement

Remis au ministre délégué à l'Environnement le 23 octobre 1979.

25. Rétrospective du mercure dans l'environnement québécois et proposition d'actions

Soumis au ministre de l'Environnement le 10 décembre 1979. Après avoir évalué la présence de l'impact du mercure dans l'environnement québécois, le Conseil analyse les diverses interventions gouvernementales dans ce dossier. Le rapport se termine par un certain nombre de recommandations concernant aussi bien le mercure que les substances toxiques en général.

26. Problématique sur les espaces verts naturels au Québec

Préparé en octobre 1979 par le Groupe Dryade pour le Conseil consultatif de l'environnement. Essentiellement ce document établit la situation des espaces verts naturels dans quatre régions du Québec: Montréal, Québec, Trois-Rivières et Sherbrooke. L'inventaire réalisé tient compte des espaces verts naturels actuellement protégés et de ceux présentant un potentiel pour des fins de conservation tant en milieu urbain que périurbain.

27. L'utilisation des marais salés du Saint-Laurent entre La Pocatière et l'Isle-Verte

Remis au ministre de l'Environnement le 11 décembre 1979. Dans cet avis, le Conseil recommande au ministre de conseiller à son collègue de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation d'effectuer une étude d'impact socio-économique et environnementale pour ce qui est de la récupération, au bénéfice de l'agriculture, d'une partie du marais dans la grande baie de Kamouraska.

28. Parcs provinciaux de récréation et protection de l'environnement

Soumis au ministre de l'Environnement le 16 janvier 1980. Essentiellement le Conseil recommande au ministre de ne point procéder ou laisser procéder, à l'intérieur d'un parc provincial de récréation, à des développements ou à des aménagements potentiellement lourds de conséquences sur le milieu naturel avant d'en avoir évalué sérieusement les répercussions environnementales par une étude d'impact détaillée et d'avoir obtenu l'avis de la population par audiences publiques.

29. Mieux connaître les espaces verts

Ce texte, édité en janvier 1980, se veut un complément au document 26. Il s'agit d'un recueil de notes de lecture susceptible de servir de support à la mise en oeuvre d'une éventuelle politique touchant la conservation et l'aménagement des espaces verts. (Épuisé)

30. Proposition d'un contrôle des pesticides au Québec

Cet avis, remis au ministre de l'Environnement le 15 juillet 1980, traite de la définition, la classification, l'utilité et les dangers des pesticides de même que de la problématique québécoise en cette matière. Après avoir précisé la justification de la nécessité d'un contrôle des pesticides au Québec et les options possibles d'un tel contrôle, on y formule des propositions spécifiques à cet effet. (Épuisé)

31. Proposition d'une politique générale sur la récupération et le recyclage des déchets au Québec

Ce document, remis au ministre de l'Environnement le 4 février 1981, établit la problématique, les objectifs et les bases d'une politique en cette matière. Il trace dix programmes d'action et définit les priorités d'intervention dans chacun de ces programmes ainsi que les intervenants.

32. Avis sur la pertinence des conseils régionaux de l'environnement

Dans cet avis, remis au ministre de l'Environnement le 12 février 1981, le Conseil donne d'abord le point de vue des diverses régions du Québec sur cette question. Après avoir décrit brièvement ce qui a amené la régionalisation du ministère de l'Environnement, le Conseil apporte sa réflexion sur les

besoins des régions et l'aide à fournir aux groupes. Sept recommandations terminent le document.

33. Avis complémentaire sur le Règlement général relatif à l'évaluation et à l'examen des impacts sur l'environnement

Suite à l'entrée en vigueur du Règlement en décembre 1980, le Conseil remettait cet avis complémentaire le 23 septembre 1981. Dans ce texte, il demande au législateur d'apporter certains amendements et d'éclairer davantage la population sur les activités et les projets assujettis et ceux exemptés de la Loi sur la qualité de l'environnement.

34. Biomasse, énergie et environnement

Dans ce document, remis au ministre de l'Environnement le 8 octobre 1981, le Conseil décrit d'abord l'importance de la biomasse et ses utilisations actuelles. Il énumère ensuite les scénarios possibles de l'utilisation de celle-ci et les effets sur l'environnement de son utilisation à des fins énergétiques. Le texte se termine par 14 recommandations pertinentes au sujet traité.

35. Avis concernant un contrôle des embarcations motorisées sur les lacs du Québec

Cet avis, remis au ministre de l'Environnement le 15 octobre 1981, fait suite à une consultation publique tenue à travers le Québec. Le Conseil y traite d'abord des impacts possibles de l'utilisation des embarcations motorisées de même que des législations existantes pouvant être utilisées pour les contrôler. Il prend ensuite position sur 21 points traités par les citoyens lors de la consultation. Il conclut que le contrôle présentement exercé par les corporations municipales n'est pas suffisant et qu'une implication de l'État québécois est devenue nécessaire.

36. Avis sur le projet de politique de prévention

Cet avis, remis au ministre de l'Environnement le 6 janvier 1982, contient les opinions du Conseil sur le projet de « *Politique de prévention* » proposé pour le ministère de l'Environnement par un comité spécial du Ministère. Le Conseil y formule des commentaires généraux sur la politique globale de prévention, la promotion de la qualité de l'environnement et la tendance vers des normes non réglementaires. Il énonce ensuite des commentaires spécifiques sur sept points du rapport du Comité. L'avis se termine par dix recommandations portant sur divers sujets contenus dans ledit rapport.

37. Proposition préliminaire d'une politique sur les battures du Québec

Cet avis, soumis au ministre de l'Environnement le 30 avril 1982, fait suite à une consultation publique tenue à La Pocatière en février 1982. Le Conseil décrit les caractéristiques principales du littoral québécois et les empiétements dont il est l'objet; il énonce ensuite les principes de gestion du littoral de même que la politique et les priorités en cette matière. Il traite aussi du cas prioritaire des marais salés de Kamouraska. L'avis se termine par cinq recommandations dont l'une porte sur la limite de la propriété publique.

38. Avis sur le projet de loi n° 55 modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives

Dans cet avis transmis au ministre de l'Environnement le 9 juin 1982, le Conseil commente une douzaine d'articles de ce projet de loi. Son commentaire le plus élaboré porte sur la nouvelle procédure proposée concernant l'attestation de conformité environnementale. Tout en reconnaissant la valeur des objectifs poursuivis par cette modification, le Conseil la juge peu pertinente et propose une autre procédure qu'il croit plus appropriée pour atteindre les objectifs poursuivis.

39. Avis sur le projet de règlement relatif aux eaux destinées à la consommation humaine

Dans ce texte remis au ministre de l'Environnement le 11 novembre 1982, le Conseil insiste sur la nécessité d'une gestion globale de la ressource eau et de la rédaction d'un guide en vue d'assurer la bonne compréhension du règlement. Il traite ensuite de la connaissance et du contrôle de la qualité de l'eau de même que de la répartition des coûts d'analyses qui y sont afférents. Enfin, le Conseil procède à une analyse détaillée du projet de règlement. Le document se termine par 13 recommandations.

40. Politique d'encadrement forestier des lacs et cours d'eau du Québec

Cet avis a été remis au ministre de l'Environnement le 13 décembre 1982. Le Conseil insiste d'abord sur l'importance de l'encadrement forestier des lacs et cours d'eau. Il énonce et commente ensuite huit principes à ce propos. Après avoir décrit l'encadrement forestier requis selon l'usage prioritaire du territoire, il traite des moyens législatifs et administratifs actuels pour le conserver et le restaurer. Dans ses recommandations, le Conseil

définit le rôle que l'État québécois devrait confier en cette matière à ses divers ministères.

41. Les usines municipales d'épuration des eaux usées, leurs émissaires au cours d'eau et le cas de la Communauté urbaine de Montréal

Comme l'indique le titre de cet avis remis au ministre de l'Environnement le 16 mars 1983, l'analyse du Conseil porte sur les trois points suivants: a) la nécessité ou non d'une étude d'impact sur l'environnement avant d'autoriser une usine d'épuration des eaux usées, b) l'utilisation des émissaires d'usines municipales d'épuration des eaux usées, c) l'utilisation envisagée de l'émissaire de la future usine d'épuration de la CUM. Pour chacun d'eux, le Conseil formule des recommandations précises.

42. Base d'une politique de conservation pour le littoral du Québec

Cet avis, réalisé à partir de demandes de groupes de citoyens et remis au ministre de l'Environnement le 21 février 1984, décrit le littoral lui-même de même que la délimitation de la propriété publique en milieu à marée. Il traite des raisons de protéger cet habitat et des altérations qu'il subit. Enfin, on consacre un chapitre à sa protection et au contrôle de ses utilisations. On y recommande entre autres l'adoption d'une loi de protection du littoral.

43. Étude sommaire des empiétements sur le littoral québécois

Ce document vient compléter l'avis précédent. Il décrit particulièrement les caractéristiques et la répartition du littoral québécois, les sites protégés, la dynamique des pressions humaines sur cet habitat, ainsi que les empiétements qu'il subit respectivement par l'exploitation agricole, les systèmes de transport et les activités récréatives.

44. Avis concernant le Projet de règlement sur le domaine hydrique

Dans ce texte remis au ministre de l'Environnement le 18 juin 1984, le Conseil formule six recommandations. Il considère que la publication de ce projet de règlement s'explique mal sans une politique d'ensemble du littoral; il la juge même prématurée et recommande au ministre de retirer ledit projet jusqu'au moment où une politique de conservation du littoral aura été élaborée.

45. Colloque du Conseil consultatif de l'environnement sur le bilan et la prospective environnementale québécoise

Ce document de 228 pages rapporte intégralement les trois exposés des conférenciers invités, la réponse des panélistes à ces exposés et les deux discussions en plénière. Cet événement fut tenu à Montréal le 28 avril 1984.

46. Avis relatif à deux projets de règlements en vue notamment de combattre les précipitations acides

Après avoir fourni une appréciation d'ensemble sur ces textes législatifs, le Conseil souligne la portée limitée de cette réglementation par rapport à une problématique plus large de lutte intégrée aux précipitations acides, elle-même indissociable d'une véritable politique d'assainissement de l'air. Il esquisse par la suite la forme que pourrait prendre la concertation entre citoyens, industries et gouvernement. Il recommande finalement un effort important, de la part du Gouvernement, en recherche, vulgarisation et information.

47. Avis sur la protection des terres alluviales du lac Saint-Pierre

Dans cet avis remis au ministre le 24 octobre 1984, le Conseil insiste à nouveau sur la nécessité d'adopter une politique sur le littoral. Il se dit d'opinion que certains aspects de la décision gouvernementale de juillet 1984 au sujet des terres alluviales du lac Saint-Pierre étaient susceptibles de porter préjudice à l'environnement. Il a donc recommandé au ministre de faire le nécessaire pour que la mise en application de cette décision soit retardée.

48. Avis concernant les projets de règlements relatifs aux déchets dangereux

Par cet avis remis au ministre le 24 janvier 1985, le Conseil a voulu contribuer à l'amélioration de ces projets de règlements en vue d'assurer une meilleure gestion globale des résidus et des déchets dangereux produits au Québec. Dans ce but, il énonce des commentaires, accompagnés de recommandations, sur plusieurs aspects généraux ou particuliers de ces projets de règlements.

49. Avis complémentaire sur la protection des terres alluviales du lac Saint-Pierre

Suite à une consultation effectuée auprès de représentants de ministères fédéraux et provinciaux de même que d'organismes du milieu, le Conseil

avisait à nouveau le ministre le 21 juin 1985. Constatant que les divers ministères avaient amorcé une réforme relative aux habitats riverains, le Conseil a encouragé le ministre à maintenir ce dossier dans ses priorités.

50. Rapport de la Neuvième réunion des conseils canadiens de l'environnement

En octobre 1985, le Conseil était l'hôte de cette réunion. Outre les rapports d'activité des conseils présents et des représentants des provinces, il y eut deux exposés portant respectivement sur « Le fleuve Saint-Laurent et l'environnement » et « Pour une stratégie provinciale de conservation ». Des ateliers furent aussi tenus sur les thèmes suivants: villes et industries, agriculture et sylviculture, et habitats humides, littoral. Ce texte de 132 pages présente l'essentiel des propos tenus à cette occasion.

51. Avis sur les fluorures d'origine industrielle dans l'environnement québécois

Dans cet avis remis au ministre le 2 septembre 1986, le Conseil fait le point sur cette question. Trente-cinq recommandations terminent le texte. Elles portent sur la santé publique, l'air ambiant et les émissions atmosphériques, la végétation et la neige, les effluents, les déchets et les résidus, l'utilisation du sol, la recherche et la participation du public.

52. Étude sur les fluorures d'origine industrielle — Présentation de quatre cas canadiens

Ce texte, rédigé par Alain Sauriol et Benoît Gauthier, a servi au Conseil comme document d'appui à l'avis précédent. Les auteurs y décrivent les cas de Port Maitland (Ontario), Long Harbour (Terre-Neuve), Kitimat (Colombie-Britannique) et Saint-Régis (frontière canado-américaine). Pour chaque cas industriel, ils présentent un historique, la production et les impacts des émissions. De plus, dans trois des quatre cas, ils traitent de la législation touchant l'usine d'aluminium ou de phosphore.

53. Avis sur l'Avant-projet de loi sur les pesticides

Par cet avis remis au ministre le 23 février 1987, le Conseil lui recommande entre autres de bien s'assurer que la Loi sur la qualité de l'environnement reste la loi prépondérante et que la présente tienne de l'exception. Il lui recommande aussi de revoir ce texte législatif de manière à ce que les conditions particulières faites aux agriculteurs et aux sylviculteurs soient corrigées, ainsi que de maintenir un comité interministériel sur les pesticides dont il serait lui-même le responsable.

Gouvernement du Québec
Conseil consultatif
de l'environnement

Imprimé au Québec, Canada
50-134